



L'an deux mille vingt et un, vingt-huit septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de la convocation : 23 septembre 2021

Présents : **Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,**
Absents : **Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL
Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

DCM 2021/62 achat du bâtiment épicerie

Mme le Maire rappelle que par l'envoi d'un courrier en date du 15 mars 2021, le bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud a proposé à la commune d'acquérir l'appartement sis au 1^{er} étage du bâtiment de l'épicerie. Lors d'un précédent conseil municipal, la réflexion a été engagée sur la possibilité de faire une proposition d'achat de l'ensemble du bâtiment. Au vu de la réception de devis concernant en particulier, la réfection de la charpente et de la toiture du bâtiment pour un montant de 25 000 € TTC, sachant également que d'importants travaux intérieurs seront également nécessaires avant toute occupation de l'étage par des locataires, le conseil propose de faire une offre d'achat à hauteur de 45 000 € à la communauté de communes. La commune a pris contact avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine avec lequel elle souhaiterait faire cette opération.

Le conseil municipal, à la majorité, M. Régis Morel ne prenant pas part au vote, étant locataire de la partie commerciale du rez de chaussée du bâtiment, valide la proposition suivante, de faire une offre d'achat du bâtiment d'un montant de 45 000 € et de travailler avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

À Faux la Montagne, le 29 septembre 2021
La Maire,
C. MOULIN,

